

***VERS UNE NOUVELLE VISION
DU SECTEUR DE L'AIDE ET DE
SOINS A DOMICILE***

***DANS LE CADRE DE LA RÉORGANISATION DES
COMPÉTENCES DE LA WALLONIE***

L'aide à domicile

Le secteur de l'aide à domicile met en relation des usagers, des travailleurs et une entreprise, dont l'activité est partiellement soutenue par l'Etat

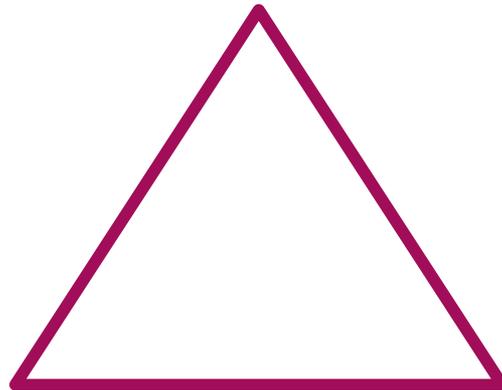
- *Encadrée par l'entreprise, l'activité professionnelle développée par le travailleur s'exerce **quotidiennement** au **domicile** de l'utilisateur*
- *Elle prend la forme d'une aide **continue** (parfois de très longue durée), dont la nature est amenée à **évoluer** (continuum d'aide), mais aussi d'une aide « **découpée** » en prestations*

***C'est une configuration de la relation
« prestataire-client-entreprise »
qui conditionne l'organisation du travail***

Elle est encadrée par l' **ETAT**

Service

Prestataire



Bénéficiaire

Dans le secteur de l'aide à domicile, le SAFA, un secteur d'activité « de poids » et avec un grand potentiel

Pour la Wallonie :

- *Plus de 7.000 travailleurs*
- *45.000 ménages aidés*
- *Un budget conséquent, des métiers construits, de solides socles de formation et d'encadrement, ainsi qu'une forte implication des entreprises dans la formation continuée des travailleurs*

*Le **SAFA**, c'est un secteur qui a su s'adapter, se (ré)inventer pour répondre toujours plus efficacement aux **évolutions** de la société belge et aux **besoins** des citoyens wallons*

Il s'est adapté :

- *Aux différents publics et à l'évolution de leurs besoins*
- *Dans l'organisation du travail (découpage des prestations)*
- *Au niveau de l'encadrement du travail*
- *A tous les modes de financement disponibles*
- *A une forte concurrence*
- *Aux étapes de la restructuration de l'Etat*
- *Aux évolutions des secteurs non marchands environnants*

*L'évolution des besoins AVJ de la population wallonne a amené le **SAFA** à se coordonner avec le secteur des soins à domicile (entre autres, par l'action de centres de coordination de soins et services à domicile CCSSD)*

*Mais il a dû également apprendre à cohabiter avec un département d'aide technique important : les **titres services**.*

Et l'absence d'articulation des 2 départements par les Pouvoirs Publics a amené un fort climat de concurrence.

En conséquence, l'aide et les soins à domicile des offres de service particulièrement complexes pour la population



3	Domaines d'activités	Aide à domicile						Coordination	Soins à domicile		
5	Départements	Aide technique			Aide à la vie quotidienne			Centre de coordination	Service de soins infirmiers		Prestataires indépendants
14	Métiers	AM TS	Ouv. Polyvalent Ergothérapeute	Chauffeur	AM Tarif social	AFs	GAD GEM	Coordinateur	Aides soignants	Infirmières	Kiné Médecin Infirmières
4	Publics aidés	Tous les ménages	Pers. âgées Pers. Hand. Familles		Pers. âgées Pers. Hand. Familles		Pers. âgées malades Pers. Hand. Malades Malades	Personnes malades		Personnes malades	
6	Agréments	TS	IDESS/APE		SAFA		CCSSD	INAMI		INAMI	
4	Ministères	Emploi féd. *	Emploi RW		Action sociale et santé RW			Santé Fédéral			
5	ADM	ONEM SPF emploi	DGO6		DGO5			SPF Santé Publique			
4	Cabinets	Ministre emploi fédéral	Ministre emploi Région wallonne		Ministre Action sociale et santé			Ministre santé fédérale			
3	SCP	** 318.01						330/332			
	Commentaires	* Secteur transféré à la RW en 2014/2015, ** La SCP de référence pour les TS peut être la SCP 318.01 ou la SCP 322.01 selon la structure juridique des départements d'activité.									

AMTS

Aide ménagère titres-services

GAD

Garde à domicile

AM Tarif social

Aide ménagère à tarif social

SAFA

Service d'aide aux familles et aux Aînés

Afs GEM

Aides familiales
Garde d'enfants malades

CCSSD

Centre de coordination des soins et services à domicile

Pour les usagers, il y a une grande difficulté à comprendre :

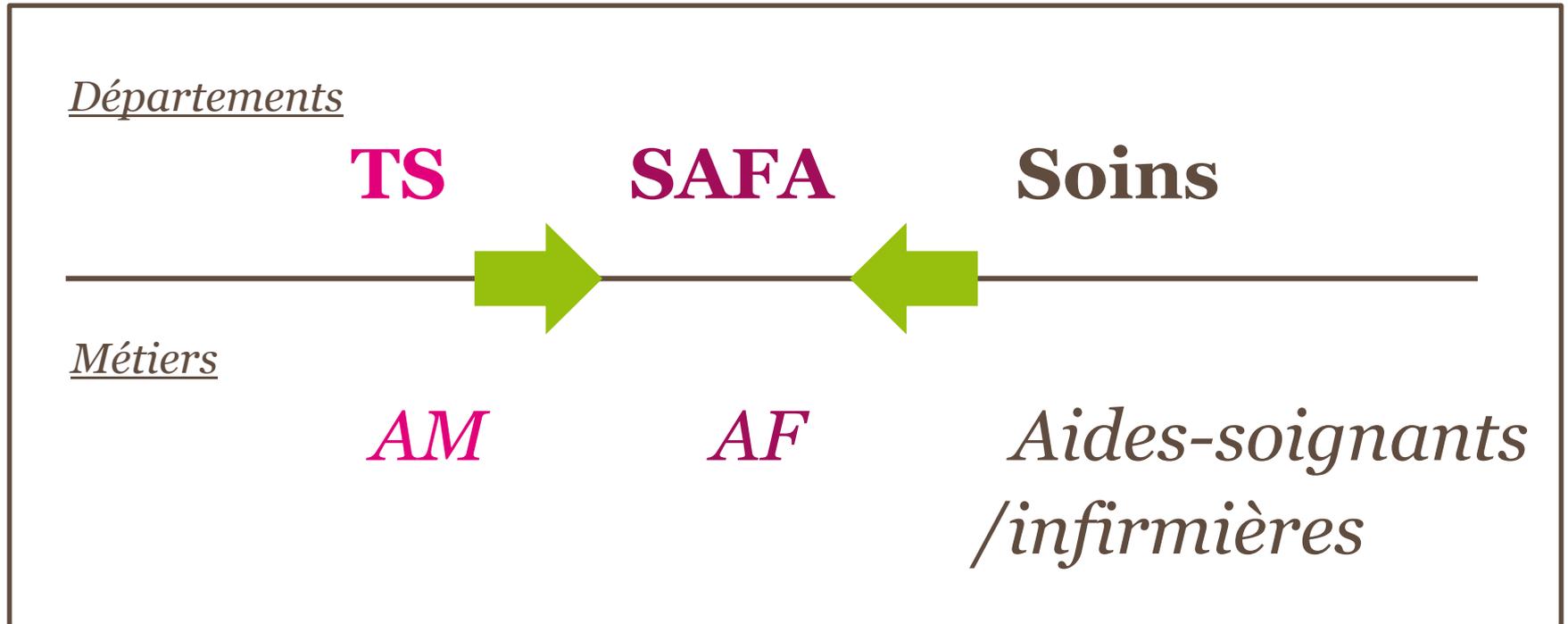
- *Le champs d'action de chaque secteur*
- *Les différents profils professionnels*
- *Les tâches attribuées à chaque métier*
- *Les différentes réglementations*
- *les systèmes de tarification*
- *Les types d'horaires prestés*
- *Les volumes de prestations autorisées*

*Et, la personne aidée assiste parfois à un **défilé de professionnels** à son domicile.*

*Elle a souvent une impression de **perte d'intimité et de quiétude***

*Pour opérer son **choix**,
la question du **prix** apparaît comme
facteur prioritaire ...*

*Aujourd'hui, le SAFA est un secteur d'activité ,
« bousculé » par des évolutions concomitantes ...*



*Pourtant, le département **SAFA** et le métier d'**AF** sont « au cœur » du Travail à Domicile ...*

Le **département SAFA** est centré entre TS et Soins



- **Champs d'activité:**



- **Publics:**



*L'AF est en tension avec
l'AM Titres-Service et l'Aide-soignante*

AM TS  *AF*  *Aide-soignante*

- *Pour la répartition des tâches et des publics*
- *Pour le recrutement*

L'AM Titres-services:

- *Un nouveau métier*
- *Un nouveau public*
- *De nouveaux interlocuteurs et de nouveaux acteurs*
- *Une nouvelle **règlementation**, une **tarification** autre, d'autres **mécanismes de financement***

MAIS

- ✓ *Pas de cadre donné à la **transition** entre SAFA et TS*
- ✓ *Manque de précision de la frontière entre les publics aidés en SAFA et en TS, car l'Etat Fédéral et les Régions ne se sont pas coordonnés sur une **répartition des champs d'activité** des 2 départements
Il arrive que les TS empiètent sur le champs d'activité des SAFA*
- ✓ ***Manque de règlementation de la concurrence** du secteur Marchand et des autres pans du secteur Non Marchand (insertion, économie sociale, ALE)*
- ✓ ***Confusion** entre les différentes offres de service **dans le chef du client-usager...** d'où une nécessité de faciliter **l'accès à l'information.***
- ✓ *Nécessité d'organiser les possibilités de transition professionnelle :
AM → AF/GAD*

L'aide-soignante à domicile :

- *Un nouveau métier*
 - *Une délégation d'actes des infirmiers*
 - *Un financement **INAMI** à l'acte*
-
- ✓ *Les centres de coordination établissent la **relation de travail** SAFA-Service de soins à domicile*
 - ✓ ***Manque de précision des actes sanitaires** à poser par les Aides Familiales et les Aides-soignantes*
 - ✓ ***Confusion** entre les différentes offres de service **dans le chef du usager-patient** ... d'où une nécessité d'**accès à l'information**.*
 - ✓ *Formations de base différentes : difficulté de transiter de l'une à l'autre*
 - ✓ *L'aide-soignante peut postuler comme aide familiale, mais elle n'a pas les **compétences** ménagères*
 - ✓ *L'aide-soignante peut travailler dans le secteur résidentiel et au domicile*

*Il est donc nécessaire de repenser
la nouvelle vision du secteur
de l'aide et des soins à domicile
en la fondant sur quelques
concepts-clés*

- ➔ *L'**usager** est au centre du projet d'aide et de soins. Il doit rester acteur de son projet de vie et maître de ses choix.*
- ➔ *Le plan d'aide doit s'adapter aux **besoins de la personne** et suivre son évolution tout au long de sa vie.*

L'aide doit être :

➔ ***accessible***

- *Coût*
- *Volume d'heures de prestations*
- *Informations disponibles et compréhensibles*

➔ ***de qualité, régulière et efficiente***

➔ ***apportée à temps (moyen de prévention)***

Sur cette base, la FEDOM

- ➔ *Défend une **vision globale et systémique du secteur du domicile** prônant une exploitation intégrée et efficiente des ressources en présence.*
- ➔ *Il s'agit de placer toute réflexion concernant l'avenir du secteur dans la perspective d'un objectif commun essentiel : **assurer la qualité et l'efficacité d'une aide adaptée à tous les citoyens aux divers moments de leur vie.***
- ➔ *Il s'agit, en outre, d'envisager une gestion optimale des ressources financières en garantissant l'accessibilité, la fiabilité et la régularité de l'aide pour le bénéficiaire, mais aussi la régulation des coûts pour la société.*

Pas si simple ...

*Car notre secteur est en face
de nombreux défis et au
cœur de différents enjeux*

Les défis :

- *La croissance des demandes de la population*
- *Les moyens disponibles dans le budget de la région wallonne*
- *Trouver le personnel en suffisance et avec les compétences requises*

Les enjeux :

- *La réorganisation et le transfert des compétences entre l'état fédéral et les régions*
- *La concurrence entre secteurs marchands et non marchands*
- *La défense des métiers et des champs d'activité entre secteurs*

Comment faire plus avec moins de moyens?

Le transfert des compétences :

→ *est un **moment-clé** de la restructuration de l'état belge*

→ *est une réelle **opportunité** de changement de vision*

Une opportunité pour :

Revisiter :

- *La finalité*
- *La complémentarité*
- *La cohérence*
- *la priorité*

Des activités menées dans un continuum d'aide tout au long de la vie des Wallons

Mais c'est aussi :

Le temps de mettre à plat les coûts des différentes offres de service

- ***Pour la population***
- ***Pour l'Etat***

en vue d'affecter les subventions publiques de manière optimale

VOICI NOS PROPOSITIONS

1.

*Pour permettre aux usagers en perte d'autonomie de disposer des services dont ils ont besoin en volume suffisant, la **FEDOM** propose :*

- *La réaffectation de l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA), pour qu'elle soit attribuée aux personnes bénéficiant d'un plan d'aide et de soins (à domicile ou en secteur résidentiel)*

Ceci doit également inclure les personnes handicapées qui vieillissent

- *La révision du barème de contribution des bénéficiaires (SAFA) pour qu'il s'adapte en fonction de l'évolution des revenus de la personne aidée mais aussi en tenant compte de l'intensité d'aide requise*
- *La consolidation des revenus de base des personnes âgées (pension) et des personnes handicapées (allocation)*

2.

*Pour que la population s'oriente vers les services et les métiers adéquats, la **FEDOM** propose que :*

*La Wallonie **redessine** la cohérence de la prise en charge entre le secteur du domicile et le secteur résidentiel*

Pour les personnes âgées



- ***TS***
- ***Soins à domicile***
- ***SAFA***
- ***MR – MRS***



Pour les personnes handicapées

- ***TS***
- ***Soins à domicile***
- ***SAFA***
- ***Hébergement AWIPH***



Pour les personnes atteintes de troubles psychiques ou mentaux

- ***Soins à domicile***
- ***SAFA***
- ***Santé mentale***
- ***Secteur résidentiel psychiatrique***

Il faudra déterminer:

- *quand la **prise en charge** des personnes en **perte d'autonomie** peut se **gérer à domicile***
- *quand elle nécessite une prise en **charge institutionnelle***

C'est aussi le moment d'organiser le cadre de transition de situation entre :

Domicile  ***Milieu
résidentiel***

Les personnes âgées de demain vivront leur vieillesse autrement !

Il est temps de penser à d'autres formes de domicile :

- *Habitat groupé*
- *Résidences services*
- *Accueil familial ...*

Installés dans les milieux de vie des personnes aidées

3.

La régionalisation des SISD, c'est également une opportunité d'échange et de construction d'une vision transversale ainsi qu'une articulation entre les métiers et les secteurs en vue d'augmenter la qualité de l'aide

*Il est nécessaire de finaliser
l'articulation de la **complémentarité**
des métiers de prestataires*

*Chaque département a un métier de
base autour duquel **gravitent** des
métiers **complémentaires***

La complémentarité des prestations :



Doit être clarifiée

4.

*Le transfert des **Titres-services**, de l'économie sociale, et des réductions de **cotisations patronales**, permet de combiner les moyens à réaffecter en terme d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et de consolider leur parcours professionnel*

Mais c'est surtout l'occasion de fixer des priorités dans l'utilisation des moyens publics :

*La **FEDOM** demande que l'on réaffecte une partie du budget des titres-services en contingent d'heures Aides ménagères en soutien aux Aides familiales*

Et que l'on consolide financièrement le département titres-services de sorte que les entreprises qui l'ont développé stabilisent leur situation économique.

Pour cela, il faut contenir le volume d'emplois financés, dans un budget gérable pour les finances wallonnes.

5.

*En outre, le département SAFA a besoin d'une croissance des contingents d'heures aides familiales région wallonne de **2%** par an*

C'est un minimum sans lequel les services ne pourront répondre à la demande.

6.

*Le métier de **garde à domicile** ne doit pas seulement être financé dans le cadre de programme d'aide à l'emploi*

Il faut créer un financement structurel de ce type d'emploi.

7.

L'encadrement des équipes de prestataires est un enjeu central pour une aide à domicile de qualité.

Il faut revoir les normes d'encadrement sociales et administratives et financer les postes de direction.

Pour conclure ,

***La liste des revendications est longue
mais c'est le moment de consolider une
vision transversale du continuum d'aide
de la population wallonne.***

Nous demandons que cette réflexion se réalise avec tous les acteurs des secteurs concernés au bénéfice d'un projet d'aide et de soins de qualité pour TOUS.

